

Ajournement

Monsieur le Président, le gouvernement compte favoriser ainsi la création d'un plus grand nombre d'entreprises déjà en place. La réduction de l'inflation et des taux d'intérêt au niveau le plus bas observé depuis près de 20 ans, réduction qui est l'oeuvre de notre gouvernement, profite maintenant aux Canadiens.

Monsieur le Président, la formule adoptée par le gouvernement au chapitre de la formation améliorera les possibilités d'emplois des Canadiens et Canadiennes. Dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, les dépenses réelles ont augmenté de 62 p. 100 sur une période de quatre ans, passant de 2,1 milliards de dollars à 3,4 milliards, entre 1989-1990 et 1992-1993. Ces fonds, monsieur le Président, seront utilisés pour aider quelque 650 000 chômeurs à acquérir de nouvelles compétences. De plus, en 1992-1993, Emploi et Immigration Canada engagera des dépenses de l'ordre de 741 millions de dollars en Ontario.

En terminant, monsieur le Président, seulement dans le comté de notre député de York-Ouest, en 1990-1991, le gouvernement, dans le cadre du Programme de la planification de l'emploi et d'autres programmes, a versé 3,1 millions de dollars.

[Traduction]

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet d'une question que j'ai posée le 27 mars au gouvernement, plus précisément au ministre des Forêts. Elle porte sur une question commerciale très importante, puisqu'il s'agit de notre différend avec les États-Unis concernant les droits compensateurs sur le bois d'oeuvre.

Ma question portait sur un point précis, à savoir la décision préliminaire rendue par le département du Commerce américain en ce qui concerne nos exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis. Les droits compensateurs s'appliquaient non seulement au bois comme tel, mais aussi à l'emballage, à la main d'oeuvre et au transport.

Comme vous le savez, je me suis rendu à Washington à la tête d'une délégation de députés néo-démocrates, afin de parler directement de cette question aux responsables du département du Commerce. Nous arrivions à point. En effet, des équipes de vérification du département, comme on les appelle, avaient examiné la situation, s'étaient rendu compte qu'ils s'étaient trompés sur ce point, et avaient décidé de revoir la politique à cet égard.

C'était une victoire mineure pour le Canada, car nous sommes au bord d'une guerre commerciale encore jamais vue avec les États-Unis, notre principal partenaire commercial. D'ici la fin du mois, le département du Commerce doit décider si nos exportations aux États-Unis ont causé ou non un préjudice au marché du bois d'oeuvre américain.

Ma question, et j'espère que le secrétaire parlementaire sera en mesure d'y répondre ce soir, est celle-ci. Le premier ministre a manifestement semblé revenir les mains vides de sa rencontre avec le président, si l'on en juge par la dernière annonce qu'il a faite sur l'acier et dont a parlé notamment mon collègue de Sault-Sainte-Marie, ainsi que par les mesures compensatoires prises là-bas.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire si le gouvernement a réussi jusqu'ici à persuader le gouvernement américain d'accepter qu'on ait recours au mécanisme de règlement des différends prévu dans l'Accord de libre-échange, même s'il est faible? A-t-il réussi?

Si c'est le cas, peut-il nous dire dans quelle mesure le mécanisme de règlement des différends permet de déterminer si la loi américaine a été correctement appliquée?

Le fait que, lorsque nous l'avons rencontré, le groupe de pression américain chargé de veiller aux intérêts de l'industrie du bois d'oeuvre nous ait essentiellement dit que, si la loi américaine n'était pas assez stricte pour leur permettre de venir à bout des exportations canadiennes, il demanderait à ce que la loi soit révisée, montre bien les problèmes qui nous attendent.

J'espère que le secrétaire parlementaire peut dire à la Chambre ce qu'il en est exactement. J'espère qu'il a de meilleures nouvelles à nous donner ce soir que le premier ministre n'en avait après sa rencontre avec le président Bush, car c'est une question critique pour l'ensemble du Canada, notamment pour ma province et la région de la Colombie-Britannique d'où je viens, qui exporte une quantité considérable de bois d'oeuvre aux États-Unis.

[Français]

M. André Plourde (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'aimerais répondre au député concernant les mesures prises par le gouvernement en réponse à la décision américaine d'imposer un droit de 14,48 p. 100 sur la valeur du bois d'oeuvre canadien expédié aux États-Unis, et parler des effets de cette décision sur les grossistes et les exploitants de parcs de rechargement.